



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
06.07.2006

Date de la convocation des conseillers:
06.07.2006

point de l'ordre du jour no:
18/08

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance secrète du 14 juillet 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Snel, Hannen, Roller, Huss, Knaff, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, conseillers,
Clement, secrétaire communal
Absents : Jaerling, conseiller

Le Conseil Communal;

Objet: Naturalisation: CEMAN Sanela

Vu la demande en naturalisation présentée par la dame CEMAN Sanela, femme de ménage, née à Berane, Monténégro, le 5 juin 1978, domicilié à Esch-sur-Alzette, 3, rue Boltgen ;

Vu les pièces requises et jointes à la présente ;

Vu la loi du 22 février 1968 sur la nationalité luxembourgeoise, telle qu'elle a été modifiée par les lois du 26 juin 1975, du 20 juin 1977, du 11 décembre 1986, du 24 juillet 2001 et du 1^{er} août 2001 ;

Considérant que le Ministre de la Justice devra entendre le Conseil Communal de la dernière résidence de l'étranger dans son avis motivé ;

Considérant que cet avis doit être pris en séance secrète,

Considérant que l'impétrante justifie d'une assimilation suffisante et que sa conduite ne donne pas lieu à plainte ;

Considérant qu'il a des moyens d'existence suffisants et qu'il n'est pas à prévoir qu'il tombe un jour à charge de la bienfaisance publique ;

Vu l'avis favorable du Commissariat de Police ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

à l'unanimité

avise favorablement

la demande en naturalisation présentée par la dame CEMAN Sanela.

En séance

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 14.07.2006
Pour expédition conforme,
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

suivent les signatures